

## ARRETE SUR LA CIRCULATION SANS TRAVERSEE DE ROUTE

Du mardi 11/10/16 pour 4 jours soit jusqu'au 15/10/16 Chemin de l'Eglise

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU les « travaux de branchement d'eau et d'assainissement - chemin de l'Eglise »

Effectués Du mardi 11/10/16 pour 4 jours soit jusqu'au 15/10/16

Par l'entreprise SAUR – PONT L'EVEQUE – M. Duchenne ARRETONS:

ARTICLE 1: Les travaux sont autorisés SANS TRAVERSEE DE ROUTE

**ARTICLE 2**: La circulation sera fermée à la circulation « sauf riverains »

ARTICLE 3: Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds

**ARTICLE 4**: Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,

Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le

concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR, Le 27/09/16 Le Maire, Dominique LE SAUVAGE





## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



## Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur P	Particulier Service public	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise
Nom : DUCHENNE Prénom : Damien		
Dénomination : SAUR CENTRE NORMANDIE EST Représenté par :		
Adresse Numéro :		
Code postal 1 4 1 3 0 Localité : PONT L EVEQUE Pays : France		
Téléphone 0, 8, 1, 0, 1, 4, 9, 1, 4, 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :		
Courriel: dduchenn@saur.fr		
Si le bénéficiaire est différent du demandeur		
Nom: Prénom:		
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :		
Page		
Code postalPays :Pays :		
Téléphone பட பட பட பட Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : படப		
Courriel:		
Localisation du site concerné par la demande		
Voie concernée : Autoroute n°		
Hors agglomération   En agglomération		
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +		
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : chemein de l'eglise		
Code postal 1,4,6,0,0,Localité : GONNEVILLE SUR HONFLEUR		
Nature et date des travaux		
Permission de voirie antérieure : Oui Non V Si oui indiquer la référence :		
Description des travaux : Branchement d'eau et d'assainissement		
N° de chantier délivré par la Collectivité (0):		
Date prévue de début des travaux : 1,1,1,1,0,2,0,1,6 Durée des travaux (en jours calendaires) :4		
Réglementation souhaité	e	
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :4 Date de début de réglementation _1_1_1 _1_0 _2_0_1_6_		
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles		
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants		
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation		
	Day form bilantana	Basculement de circulation sur chaussée opposée
Girculation attended. Full local viscosis		
Restriction de chaussée :  Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue L		
	nombre de voie(s) supprimée	\$1